



ASSEMBLÉE — 39^e SESSION

COMMISSION TECHNIQUE

Point 36 : Sécurité de l'aviation et soutien à la mise en œuvre de la navigation aérienne

ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ DES RÉUNIONS DES PIRG ET DES RASG

[Note présentée par 54 États contractants², membres de la Commission africaine de l'aviation civile (CAFAC)]

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note met en exergue certaines réalisations du Groupe régional AFI de planification et de mise en œuvre (APIRG) et celles du Groupe régional AFI de sécurité de l'aviation (RASG-AFI) dans le cadre de leurs mandats respectifs et formule des recommandations tendant à renforcer leur efficacité.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée :

- à noter les progrès accomplis par l'APIRG et le RASG-AFI dans le cadre de leurs activités respectives ;
- à faire sienne la proposition de la CAFAC d'organiser consécutivement la réunion de haut niveau des directeurs généraux de l'aviation civile et les réunions de l'APIRG et du RASG-AFI afin que soit mieux assumée la responsabilité des résultats et de la mise en œuvre des recommandations et conclusions qui en découlent ;
- à exhorter les États, l'industrie et les donateurs à soutenir la mise en œuvre des activités prioritaires identifiées par les réunions de l'APIRG et de RASG-AFI ;
- à demander à l'OACI d'encourager toujours les États membres à fournir le soutien nécessaire et l'expertise technique à leurs PIRG et RASG respectifs.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte aux Objectifs stratégiques Sécurité et Capacité et efficacité de la navigation aérienne.
<i>Incidences financières :</i>	Sans objet.
<i>Références :</i>	Néant.

¹ Versions française et anglaise fournies par la CAFAC.

² Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Swaziland, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

1. INTRODUCTION

1.1 L'APIRG a pour objectifs d'assurer l'établissement et la mise en œuvre continue et cohérente du plan AFI de navigation aérienne (ANP), d'assurer le suivi des activités du plan mondial de navigation aérienne (GANP) et prendre en charge continuellement les questions relatives aux domaines Aéroports, routes aériennes et aides au sol (AGA), Communications, navigation et surveillance (CNS), Gestion du trafic aérien (ATM), Services météorologiques (MET), Services de recherche et de sauvetage (SAR) et Service d'information aéronautique (AIS).

1.2 Le RASG-AFI a pour fonctions l'analyse des informations et des risques à l'aviation civile au plan régional et l'examen des plans d'action élaborés au niveau des régions destinés à faire face aux risques identifiés ; le suivi des activités du Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde (GASP), selon le cas et la coordination des questions de sécurité avec les PIRG pertinents. Actuellement, les activités du groupe RASG-AFI sont axées sur le règlement des problèmes graves de sécurité (SSC), les fondamentaux de la supervision de la sécurité (FSO), les enquêtes d'accidents (AIG) et les questions émergentes de sécurité telles que la sécurité de la piste, les impacts au sol sans perte de contrôle (CFIT) et la perte de contrôle en vol (LOC-I).

1.3 Les groupes régionaux de planification et de mise en œuvre (PIRG) et les groupes régionaux de sécurité de l'aviation (RASG) ont établi les priorités régionales, des objectifs et indicateurs de mise en œuvre dans les domaines de la sécurité de l'aviation et de la navigation aérienne en vue d'assurer la mise en œuvre au plan régional du plan mondial de sécurité de l'aviation (GASP) et du plan mondial de navigation aérienne (GANP).

1.4 La Commission de navigation aérienne (ANC) et la Direction de la navigation aérienne (ANB) ont conjointement présenté un rapport annuel consolidé au Conseil sur les groupes régionaux de planification et de mise en œuvre (PIRG) et les groupes régionaux de sécurité de l'aviation couvrant la période de mars 2015 à mars 2016. Ce rapport met non seulement l'accent sur le résultat des réunions des PIRG et des RASG, mais également sur les progrès accomplis au plan régional dans les domaines de la sécurité de la navigation aérienne ainsi que les problèmes rencontrés.

2. DISCUSSION

2.1 La vingtième réunion du Groupe régional AFI de planification et de mise en œuvre (APIRG/20) s'est tenue à Yamoussoukro, Côte d'Ivoire, du 30 novembre au 2 décembre 2015. À cette occasion, l'APIRG a rendu opérationnel son nouvel organigramme comportant une réduction du nombre d'organes auxiliaires qui passe de 23 organes basés antérieurement sur des disciplines à 4 organes axés sur la performance. Le Manuel de procédure d'APIRG a été amendé en conséquence.

2.2 La vingtième réunion de l'APIRG a identifié des projets prioritaires pour la région AFI découlant des modules ASBU (mise à niveau par blocs du système de l'aviation) et des objectifs de performance régionaux sont basés sur l'état de mise en œuvre des impératifs de navigation aérienne tels qu'établis par les sous-groupes. L'application du nouveau plan de navigation aérienne en trois volumes et les procédures des amendements corrélatifs ont été bien accueillies et sont en voie d'être vulgarisées.

2.3 La troisième réunion du groupe régional de la sécurité de l'aviation s'est tenue à Yamoussoukro, Côte d'Ivoire, les 3 et 4 décembre 2015. Au nombre des réalisations du RASG-AFI en 2016, il faut mentionner des éléments indicatifs et les outils mis au point à l'intention de l'équipe de sécurité des pistes du RASG-AFI. La mise en place des équipes de sécurité des pistes à six aéroports

internationaux, la publication des première et deuxième éditions du rapport annuel sur la sécurité en mai 2015 et juin 2016, et la résolution des problèmes graves de sécurité dans deux pays concernés.

2.4 La région AFI a instauré une étroite coordination entre les PIRG et le RASG-AFI portant sur les domaines ci-après : surveillance de la sécurité RVSM ; systèmes de gestion de la qualité dans les domaines AIM et MET ; la coordination civilo-militaire ; les recherches et sauvetage (SAR) ; les comptes rendus de situation insatisfaisants (UCR) ; l'analyse d'accidents et d'incidents, la mise en œuvre de SSP/SMS ; les compétences linguistiques (ELP) ; les mesures d'urgence dans l'espace aérien et la gestion de l'information aéronautique (AIM).

2.5 L'APIRG et le RASG-AFI se sont penchés sur certains problèmes auxquels les États sont confrontés dans la mise en œuvre au plan régional des SARP, des PANS et les politiques et recommandations corrélatives et des mesures prises. Certains de ces problèmes qui touchent la navigation aérienne sont : le peu de progrès réalisés dans l'élaboration de plans nationaux de mise en œuvre de la PBN ; la lenteur observée dans l'harmonisation de divers projets, le faible niveau de compréhension et de mise en œuvre de la méthodologie des ASBU par les parties prenantes ; la lenteur de l'harmonisation des divers projets aéronautiques (CNS, ATM, AIM, MET, AGA et SAR) ; les difficultés rencontrées dans la collecte des données sur la mise en œuvre et la mesure du système de performance de la navigation aérienne.

2.6 S'agissant de la sécurité, le RASG-AFI a relevé ce qui suit : pas suffisamment d'autonomie ou d'indépendance laissée aux administrations d'aviation pour exécuter valablement leurs programmes de travail ou s'acquitter de leurs responsabilités, faible degré d'engagement des États à reconnaître les questions d'aviation civile comme faisant partie des priorités des politiques nationales, insuffisance de ressources humaines pour la supervision de la sécurité tout comme l'insuffisance de ressources pour motiver et retenir un personnel qualifié et pétri d'expérience.

2.7 La planification de la navigation aérienne au plan régional est assurée par les groupes régionaux de planifications et de mise en œuvre (PIRG). La Résolution A38-12, Appendice E, dispose que les réunions régionales de navigation aérienne (RAN), même si elles constituent des éléments importants dans la définition des installations et services ne doivent être convoquées que pour se pencher sur des questions qui ne pourraient pas être examinées valablement par des groupes régionaux de planification (PIRG).

2.8 Cela étant, les réunions des PIRG et des RASG constituent un cadre idoine pour les décideurs qui leur permet d'examiner et de débattre des questions de mise en œuvre, de s'approprier les résultats des délibérations, d'assurer une mise en œuvre effective et à temps nécessaire à l'amélioration de la performance de la navigation aérienne et de la sécurité de l'aviation en Région AFI.

2.9 Pour faciliter la prise de décisions sur les résultats des réunions d'APIRG et du RASG-AFI, la région AFI propose d'organiser les réunions de haut niveau des directeurs généraux de l'aviation civile immédiatement après les réunions visées ci-dessus.

2.10 Présentement, alors que les réunions du RASG-AFI et de son Comité directeur sont présidées par les directeurs généraux de l'aviation civile, avec les États « modèles » pilotant les équipes de soutien technique, la présidence et la participation aux réunions d'APIRG et de ses organes auxiliaires sont le plus souvent laissées aux représentants des prestataires des services de navigation aérienne et aux experts. Par conséquent, il devient nécessaire que les réunions des DGAC se tiennent à la même période que les réunions d'APIRG et du RASG-AFI.

3. CONCLUSION

3.1 Les groupes régionaux de planification et de mise en œuvre (PIRG) et les groupes régionaux de sécurité de l'aviation (RASG) sont la base des cadres régionaux pour la planification et la mise en œuvre de la sécurité et de la navigation aérienne. Par conséquent, l'OACI doit s'appuyer sur les groupes régionaux établis (PIRG et RASG) pour le suivi des progrès et de la planification et de la mise en œuvre et l'actualisation des plans régionaux et de tous documents complémentaires corrélatifs.

3.2 Il est instamment demandé aux États de prendre des mesures correctrices pour éliminer les carences dans les domaines de la sécurité et de la navigation aérienne, y compris les activités prioritaires identifiées par les PIRG et le RASG et le Programme universel d'audits de supervision de la sécurité (USOAP), par la mise en œuvre des objectifs du Plan mondial de sécurité et ceux du Plan mondial de la navigation aérienne ainsi que les objectifs du processus de planification et de mise en œuvre de l'OACI au plan régional.

3.3 Il est par ailleurs instamment demandé aux instances étatiques, en particulier aux autorités de l'aviation civile, de prendre part au niveau le plus élevé aux réunions des PIRG et des RASG afin de faciliter la prise de décisions, la planification ainsi que la mise en œuvre.

3.4 Il faudrait tenir les réunions de haut niveau des directeurs généraux de l'aviation civile immédiatement après les réunions de l'APIRG et du RASG-AFI afin de faciliter les prises de décisions sur les résultats des réunions ci-dessus citées et améliorer la mise en œuvre des recommandations et conclusions qui en découlent.

— FIN —